Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 017-211704341-20240306-DM2024_037-CC

COMMU

N° 2024-037

Nomenclature :
1. Commande publique
1.4.1 Autres types de contrat

OBJET : **Séisme du 16 juin 2023 – Contrat de fourniture et pose du plafond de la Salle du Conseil**

Direction du Territoire et de la Proximité

MAIRIE DE 17700 SURGERES
12 MARS 2024
N° 111

Gestion courrier
original : AG
copies : CTH
Compta

DÉCISION - ANNÉE 2024

Le Maire de Surgères,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDÉRANT que suite au séisme du 16 juin 2023, il y a lieu de refaire le plafond de la salle du Conseil de la Mairie de Surgères,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat avec l'Entreprise MENUISERIE OUVRARD, rue des Compagnons du Tour de France, 17700 SURGERES, pour la fourniture et la pose de plaques de plâtre sur ossature métallique du plafond de la salle du Conseil à la Mairie.

ARTICLE 2 : Que le présent contrat prendra effet à compter de la date de sa notification à l'entreprise par la Commune de Surgères, et s'achèvera après que les travaux prévus aient été intégralement réalisés.

ARTICLE 3 : Que le montant total pour la fourniture et la pose des plaques de plâtres s'élèvera à **11.062,50€HT**, soit **13.275,00€TTC**, et que le règlement pourra s'effectuer par acomptes.

ARTICLE 4 : De charger le Directeur Général des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision.

A SURGÈRES, le 6/03/2024
CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Le Maire,

MAIRIE DE SURGERES * Charente-Maritime *

Catherine DESPREZ.